

Marche à suivre pour le personnel œuvrant auprès de la clientèle COVID-19 sur l'Unité de médecine-chirurgie de l'Hôpital de Montmagny

Consignes pour le personnel attiré aux usagers COVID-19	<ul style="list-style-type: none">• Il est essentiel de ne pas toucher le masque et la protection oculaire lors de l'utilisation. Si vous deviez toucher le masque, la protection oculaire ou votre visage, il est essentiel de procéder à l'hygiène des mains avant et après. <p>Dans les chambres :</p> <ul style="list-style-type: none">• L'employé qui doit entrer dans la chambre d'un usager COVID-19 doit porter l'ÉPI complet (jaquette, gants, masque N-95 et protection oculaire). Protection oculaire = lunettes acétates (aucune lunette rigide personnelle n'est autorisée).• En chambre multiple (2 ou 4 usagers), il est autorisé de passer d'un usager à un autre sans changer la blouse. La blouse est changée si souillée. Il est obligatoire de retirer les gants, procéder à l'hygiène des mains avec la SHA et de remettre des gants propres avant d'intervenir auprès du deuxième usager d'une même chambre.• Le masque N-95 et la protection oculaire doivent toujours être retirés à l'extérieur de la chambre en suivant l'ordre de retrait de l'ÉPI. Exception, lorsque l'on passe d'une chambre COVID-19 à une autre (ex. : 389 → 391) il est permis de conserver le masque N-95 et la protection oculaire• Le masque N-95 et la protection oculaire doivent être retirés lors d'un passage de la clientèle rouge à la clientèle verte ou lors d'un retour au poste de garde.• Aucun dossier ou papier (légaux) n'entre dans les chambres.• Ne pas apposer de papiers sur la porte. Si nécessaire lors de prise de notes, le retirer dès que l'information est consignée.
Matériel de soins partageable	<ul style="list-style-type: none">• Le matériel de soins devrait être dédié, le plus souvent possible.• S'il est partageable, il doit être désinfecté entre chaque usager à l'aide d'une lingette désinfectante et avant d'être rangé (ex. : appareil glycémie, bladder scan). Il est important de respecter le temps de contact du produit avant la réutilisation du matériel (se référer à la conseillère en PCI, au besoin).
Repas des usagers	<ul style="list-style-type: none">• Lorsque les usagers ont terminé leur repas, le personnel recueille les cabarets et les dépose à l'intérieur du chariot de la même manière qu'actuellement. La désinfection des cabarets n'est pas nécessaire, ni de mettre des sacs sur ceux-ci avant de les remettre à l'intérieur du chariot dédié pour les usagers COVID-19 (zone rouge).

<p>Circulation de l'usager sur l'unité de soins</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Il est interdit pour un usager COVID-19 de circuler au corridor ou de sortir de la chambre pour des besoins non essentiels. <p>Sortie de la chambre pour un examen :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'usager COVID-19 doit porter l'ÉPI (sauf protection oculaire). Le brancardier qui l'accompagne doit porter l'ÉPI complet. Celui-ci désinfecte la civière ou la chaise roulante à son retour à l'étage une seule fois avec les lingettes Oxivir. • Aviser les agents de sécurité lors d'un transfert fait dans l'ascenseur 1 pour que celui-ci soit réservé aux usagers COVID-19.
<p>Départ de l'installation de l'employé</p>	<ul style="list-style-type: none"> • À la fin de votre quart de travail et avant de quitter l'établissement, retirer l'uniforme et le déposer dans le panier à linges souillés. • Remettre ses vêtements « civils » • Quitter pour le retour à la maison.
<p>Pauses et repas des employés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les employés peuvent prendre leurs pauses et leurs repas à l'endroit qu'il le souhaite.
<p>Gestion des déchets, de la lingerie propre et souillée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les poches de literie souillée doivent être disposées dans la chute à linge comme à l'habitude. <ul style="list-style-type: none"> ○ Se laver les mains, mettre une paire de gants propres, prendre la poche et l'acheminer à la chute. Une fois la poche envoyée, enlever les gants et procéder à l'hygiène des mains. ○ Désinfecter la poignée de la chute à linge avec une lingette Oxivir après l'utilisation. • Les sacs des poubelles doivent être déposés dans le bac gris ou le chariot bleu dédié qui est situé dans le corridor de l'utilité souillée en attendant que le personnel de l'hygiène et salubrité les apporte à l'endroit désigné comme fait habituellement. <ul style="list-style-type: none"> ○ Se laver les mains, mettre une paire de gants propres, prendre le sac de poubelle et l'acheminer au bac gris ou le chariot bleu dédié. Enlever les gants et procéder à l'hygiène des mains.
<p>PARTICULARITÉS</p>	
<p>Précautions additionnelles</p>	<p>Deux types de précautions additionnelles sont possibles :</p> <p>1. Gouttelettes/contact avec protection oculaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ÉPI comprend : la blouse, les gants, le masque de procédure (mais maintenant on demande le port du masque N-95) et la protection oculaire. <p>OU</p>

<p>Précautions additionnelles (suite)</p>	<p>2. Aériennes/contact renforcées si l'utilisateur requiert des interventions médicales générant des aérosols (IMGA) :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ L'ÉPI comprend : la blouse, les gants, le masque N-95 et la protection oculaire. ○ Si des interventions générant des IMGA sont nécessaires dans les chambres à pression négative (chambre 389 ou 391), fermer la porte de la chambre et mettre en marche l'appareil à pression négative en pressant le bouton « on ».
<p>Transfert interétablissement</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Se référer à la procédure de transport d'un usager interétablissement. ● Appliquer les précautions de type Gouttelettes/contact avec protection oculaire ou Aériennes/contact renforcées selon la situation durant tout le transport. ● Tous les accompagnateurs portent un ÉPI propre (blouse, gants, masque N-95 et la protection oculaire) durant le transport. ● L'utilisateur se lave les mains, il met des gants, porte un masque de procédure et a un drap propre sur lui (avec ses mains en dessous) dès la sortie de la zone rouge jusqu'à son retour dans cette zone. ● Aviser le transporteur des précautions à prendre.
<p>Si le personnel doit accompagner un usager COVID-19+ jusqu'à l'extérieur de l'hôpital</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Appeler un agent de sécurité (poste 5580) pour réserver l'ascenseur lorsque l'utilisateur est prêt à partir. ● Si le personnel doit accompagner un usager jusqu'à la sortie de l'hôpital, ils ne doivent pas porter de jaquette. ● Lorsque l'utilisateur est installé dans un fauteuil propre, le personnel le sort au corridor, retire ses gants et sa jaquette (conserve masque N-95 et protection oculaire) en procédant à l'HDM entre chaque étape, puis met des gants. ● L'agent vous remettra des lingettes de peroxyde d'hydrogène pour désinfecter les boutons de l'ascenseur (aucune désinfection de l'ascenseur n'est nécessaire); ● L'utilisateur est aidé pour la mobilisation par la personne qui vient le chercher, s'il y a lieu. ● Ensuite, l'employé prend une lingette, désinfecte le fauteuil, retire ses gants et procède à l'hygiène des mains.
<p>Gestion des vêtements personnels des usagers</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Conserver les vêtements souillés à la chambre/au chevet de l'utilisateur, dans un sac prévu à cet effet. Le sac doit être rangé ou suspendu afin d'éviter qu'il soit au sol; ● La technique du double sac doit être utilisée pour sortir les vêtements de la zone rouge (j'entre un sac dans la chambre et j'y dépose les effets personnels. Je désinfecte le sac et je place le sac dans un deuxième sac propre à l'extérieur de la chambre). ● Lors de la manipulation des vêtements des usagers, le PAB porte une attention particulière à ne pas contaminer son uniforme.

Transfert d'un usager confirmé COVID-19	<ul style="list-style-type: none">• Se référer à la Procédure pour le transfert d'un usager confirmé COVID-19 à partir de l'Urgence ou d'une unité de soins ou intrahospitalier vers l'Unité de médecine-chirurgie ou les Soins intensifs de l'Hôpital de Montmagny.
Transfert ou départ à domicile d'un usager confirmé COVID-19, mais rétabli	<ul style="list-style-type: none">• Se référer à la Procédure pour le transfert intrahospitalier ou d'un départ à domicile d'un usager confirmé COVID-19, mais rétabli.
Gestion des visiteurs/proches aidants	<p>Visite des proches aidants : se référer aux notes de service pour les détails selon les consignes en vigueur.</p> <ul style="list-style-type: none">• La personne proche aidante ou le visiteur ayant reçu un diagnostic de la COVID-19 confirmé, en investigation ou symptomatique, ne peut se présenter dans l'établissement. Cependant, lors de situations exceptionnelles (ex. : raison humanitaire, accompagnement en fin de vie) une autorisation particulière peut être octroyée par le Service de la prévention et contrôle des infections ou le coordonnateur d'activités en dehors des heures ouvrables;• Le proche aidant ou le visiteur doit se présenter au poste d'accueil de l'unité de médecine-chirurgie pour signifier sa présence. Dès qu'un membre du personnel est disponible, celui-ci l'accompagne jusqu'à la chambre;• Le proche aidant ou le visiteur doit recevoir l'accompagnement et l'enseignement requis lui permettant de respecter les consignes de prévention des infections (habillage et déshabillage de l'ÉPI complet avec masque N-95, hygiène des mains, consignes importantes en zone rouge, etc.);• Avant de sortir de la chambre, le proche aidant ou visiteur doit sonner avec la cloche dans la chambre. Un membre du personnel supervisera le visiteur pour le retrait de l'ÉPI.• Il remet un masque de procédure et quitte le département ensuite.
Durée des mesures d'isolement	<ul style="list-style-type: none">• Se référer à l'algorithme : Évaluation et dépistage pour la levée d'isolement d'un usager hospitalisé/hébergé pour Covid-19 positif Décision médicale.

Sophie Boulet, conseillère en soins infirmiers, clientèle chirurgie, axe nord

Marielle Bolduc, conseillère en soins infirmiers, volet PCI le 16 juillet 2021

Adaptée et mise à jour par Lisa Marcoux, conseillère en soins infirmiers, volet PCI avec la collaboration de Marie Laberge le 18 août 2021.